

Bruxelles, le 01/01/2024

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie EUROMAF SA atteste que l'assuré

ARCHITECTURES PARALLELES
rue des Trois Arbres 14 bte 4
1180 BRUXELLES

a souscrit un contrat d'assurance n° 8100259J couvrant sa responsabilité professionnelle, dont la responsabilité décennale visée par les articles 1792 et 2270 du Code Civil.

La Compagnie confirme que la couverture est accordée du 01/01/2024 au 31/12/2024 dans le cadre des limites et conformément aux conditions particulières et générales de la police, sous réserve que ce contrat ne soit pas suspendu ou résilié conformément à ces conditions.

EUROMAF

